

Accessibilité pour tous

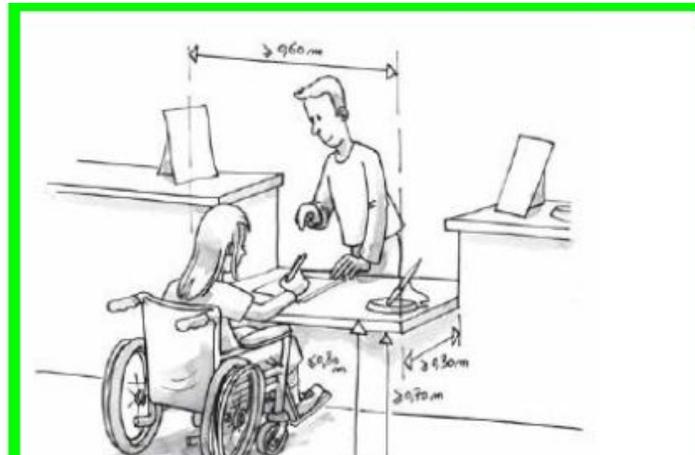
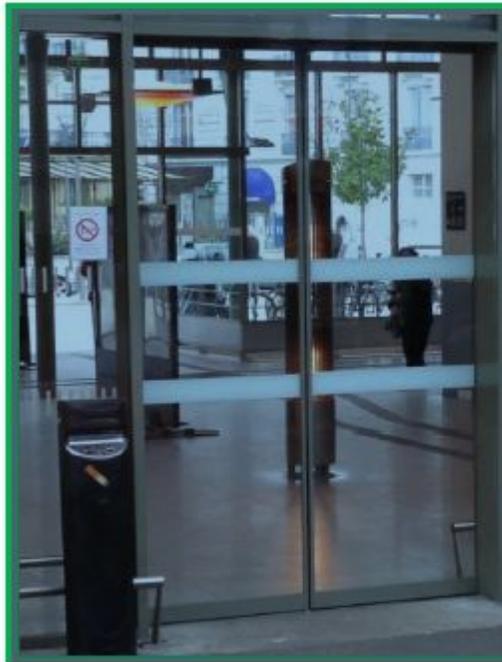
Académie du jeudi

Saint Emilion

05 décembre 2024

Retour en images au travers du regard de la thématique "Accessibilité"

- Accueil

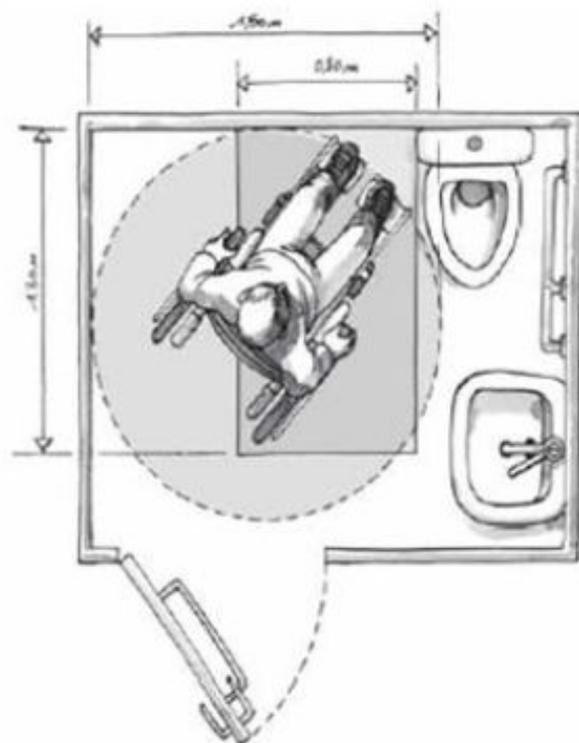


Retour en images

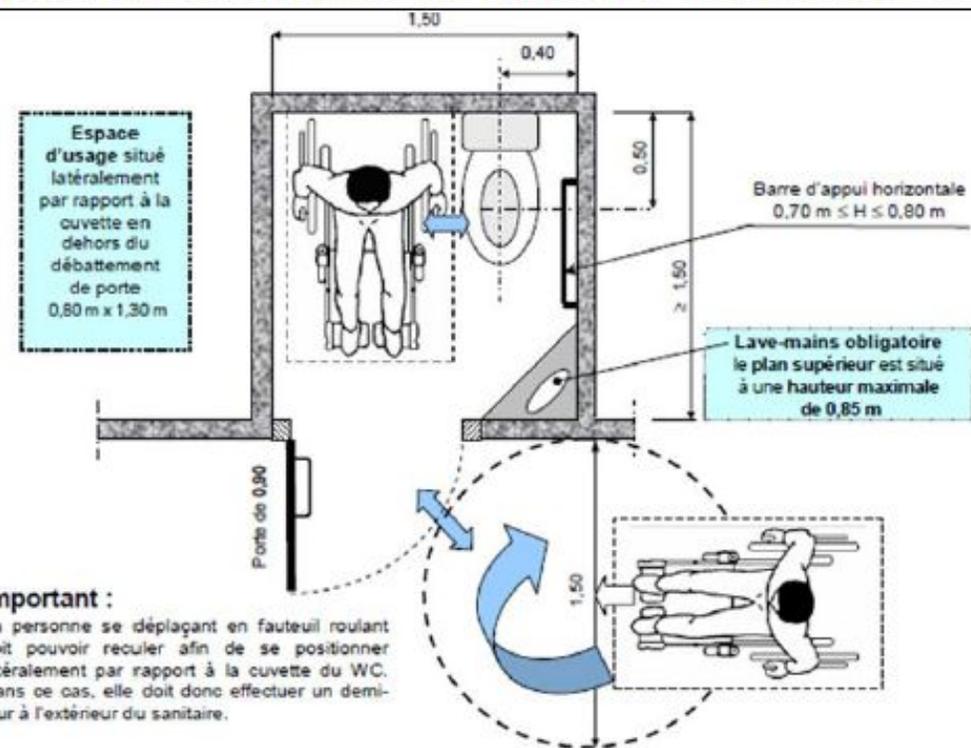


• Sanitaires

Espace de manœuvre à l'intérieur



Espace de manœuvre en extérieur devant la porte



- Des exemples : bons ou mauvais...

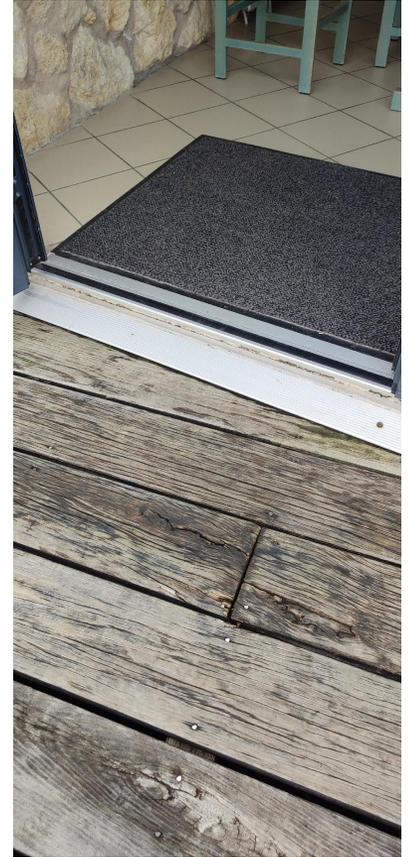


• Hébergement

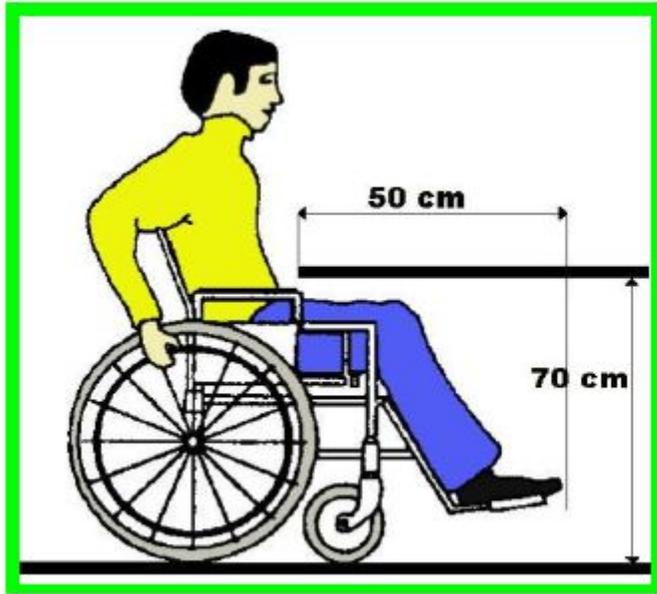




- Salle de restauration



Restauration



Cheminements extérieurs

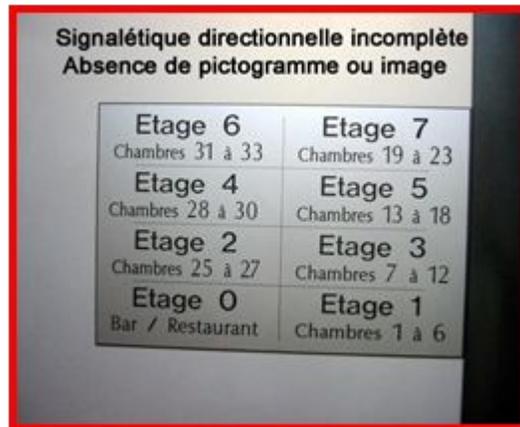


Focus sur la Signalétique

- Objectif : réduction du stress et de l'anxiété pour tous
- Comment s'y prendre :
 - Aller à l'essentiel
 - La forme : lisibilité, contrastes, pictogrammes, dessins
 - Le fond : élaguer en fonction du public (ne pas mélanger informations pour les fournisseurs, les clients et les employés)
 - Mettre en avant les circuits les plus faciles, les équipements accessibles

Signalétique : exemples et bonnes pratiques

Bons exemples ?



Les documents "Facile A Lire et A Comprendre" FALC



- Textes simplifiés pour personnes en situation de handicap intellectuel.
- Utilisation de phrases courtes, illustrations et pictogrammes.
- Exemples d'utilisation : guides, règles de sécurité, informations touristiques.

Boîte à
Outil : le
label
Tourisme
et
Handicap



- **Les avantages de ce label :**



- Reconnaissance officielle de l'accessibilité.
- Visibilité accrue auprès d'une clientèle sensible à ces enjeux.
- Amélioration de la qualité d'accueil pour l'ensemble des visiteurs.
- Guides pratiques : Informations sur les normes d'accessibilité à respecter.
- Formations : Sensibilisation des équipes et des personnels à l'accueil de personnes en situation de handicap.
- Supports de communication : Documents et signalétique adaptés pour communiquer sur l'accessibilité.

Acceslibre : la plateforme gouvernementale

- <https://acceslibre.beta.gouv.fr/>
- Exemple :
- <https://acceslibre.beta.gouv.fr/app/40-moustey/a/pension-gite/erp/au-grillon-dort/>

Fond Territorial d'Accessibilité

Établissements de proximité : commerces, hôtels, cafés, restaurants...

L'État vous aide à financer vos travaux et équipements de mise en accessibilité jusqu'en 2028.



Une opportunité à saisir pour assurer au quotidien l'accueil de tous les publics



Pouvez-vous bénéficier de ce fonds ?

- ✓ **oui**, si vous êtes un établissement privé recevant du public de 5^e catégorie
Par exemple : agences bancaires, hôtels, restaurants, commerces alimentaires...
- ✓ **Et**, si vous êtes une TPE ou une PME.

Que pouvez-vous financer avec ce fonds ?

- ✓ **Des équipements et des travaux de mise en accessibilité**
Par exemple : travaux d'installation d'une rampe d'accès, travaux pour agrandir la largeur des couloirs, pour supprimer une marche à l'entrée, signalisation adaptée...
- ✓ **Le diagnostic des conditions d'accessibilité de votre établissement**
C'est-à-dire l'identification des actions de mise en accessibilité à mener.
- ✓ **Un accompagnement par un maître d'ouvrage** lors de la réalisation des travaux.

Quel est le montant de l'aide que vous pouvez obtenir ?

- L'État finance **50%** des dépenses engagées pour **les équipements et les travaux** de mise en accessibilité.
Avec un **maximum de 20 000€** d'aide versée.
- L'État finance **50%** des dépenses engagées pour **le diagnostic** des conditions d'accessibilité et **l'assistance à maîtrise d'ouvrage**.
Avec un **maximum de 500€** d'aide versée.

→ Pour des petits travaux et certains équipements

- 1** Constituez votre dossier de demande de subventions avec les pièces justificatives requises.
- 2** Déposez votre dossier sur le site de l'Agence de services et de paiement **asp-public.fr**

→ Pour des grands travaux et certains équipements

- 1** Téléchargez l'autorisation de construire, aménager et modifier un ERP sur le site [service-public.fr](https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R10190)
<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R10190>
- 2** Déposez cette demande d'autorisation à la mairie. Vous obtiendrez un numéro de demande.
- 3** Constituez votre dossier de demande de subventions avec les pièces justificatives requises.
- 4** Déposez votre dossier sur le site de l'Agence de services et de paiement **asp-public.fr**

À partir du 2 novembre 2023

Déposez votre dossier de demande d'aide sur le site de l'Agence de services et de paiement **asp-public.fr**.

Et ensuite ?

- Vous recevrez **30% de l'aide** dès le commencement de l'exécution du projet (signature des devis, passage de commandes, achats d'équipements, etc.).
- Vous recevrez le solde quand les travaux seront terminés, sur présentation des factures acquittées et du Cerfa accepté (s'il est nécessaire).

Contact à Gironde Tourisme :

Frédéric Gabriel

f.gabriel@gironde-tourisme.com

Mobile : 07 77 83 77 61

